

POLITIQUE INTERNE DE PROTECTION DES DONNÉES RGPD
du 04 avril 2023 à destination des salariés INOVA CFE-CGC
et des membres du Bureau Fédéral

1. Introduction

La fédération syndicale INOVA CFE-CGC reçoit des adhésions par mail renseignant toutes les informations sensibles de l'adhérent pour la gestion syndicale et la défense du salarié adhérent. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), INOVA CFE-CGC s'engage à protéger les données personnelles de ses membres et à respecter leur vie privée. Cette politique interne décrit les mesures prises par INOVA CFE-CGC pour assurer la conformité au RGPD.

2. Définitions

Dans cette politique, les termes suivants sont utilisés avec les définitions suivantes :

Données personnelles : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ;

Traitement : toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des données personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ;

Responsable du traitement : la personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens du traitement ;

Sous-traitant : la personne physique ou morale qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement.

3. Responsabilités

INOVA CFE-CGC est responsable du traitement des données personnelles de ses membres. Les salariés d'INOVA CFE-CGC et ses syndicats sont également responsables de la protection des données personnelles et de la conformité au RGPD.

4. Collecte et traitement des données personnelles

INOVA CFE-CGC ne collecte que les données personnelles nécessaires à la gestion syndicale et à la défense du salarié adhérent. Les données collectées peuvent inclure :

- Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail ;
- Informations relatives à l'emploi, telles que le nom de l'employeur, le poste occupé, la rémunération et les avantages sociaux ;
- Informations sur les conflits avec l'employeur, les plaintes et les contentieux ;
- Informations de paiement de l'adhérent
- Toute autre information pertinente pour la gestion syndicale et la défense du salarié adhérent.

INOVA CFE-CGC s'engage à ne traiter que les données personnelles nécessaires à ces finalités et à ne pas les conserver au-delà de la durée nécessaire.

5. Sécurité des données personnelles

INOVA CFE-CGC s'engage à protéger les données personnelles de ses membres contre toute perte, destruction, altération, divulgation ou accès non autorisé. Les mesures de sécurité suivantes seront mises en place :

Des accès strictement limités aux données personnelles ;

Des sauvegardes régulières des données ;

Des procédures de sécurité pour l'accès aux locaux et aux ordinateurs ;

6. Traitement et enregistrement des données sensibles

Les données personnelles collectées par INOVA CFE-CGC sont considérées comme des données sensibles selon le RGPD. INOVA CFE-CGC s'engage à traiter ces données personnelles avec le plus grand soin et à respecter leur confidentialité.

INOVA CFE-CGC ne collecte que les données personnelles nécessaires à la gestion syndicale et à la défense du salarié adhérent. Les données collectées peuvent inclure :

- Les informations d'état civil, telles que le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe et la nationalité ;
- Les adresses postales et électroniques, les numéros de téléphone et les autres coordonnées de contact ;
- Les informations de paiement, telles que les RIB, chèques ou paiements en liquide ;
- Les informations relatives à l'emploi, telles que le nom de l'employeur, le poste occupé, la rémunération et les avantages sociaux ;
- Les informations sur les conflits avec l'employeur, les plaintes et les contentieux ;
- Toute autre information pertinente pour la gestion syndicale et la défense du salarié adhérent.

INOVA CFE-CGC s'engage à ne traiter que les données personnelles nécessaires à ces finalités et à ne pas les conserver au-delà de la durée nécessaire. Les données personnelles seront stockées dans des systèmes de gestion de données sécurisés et accessibles uniquement par les salariés d'INOVA CFE-CGC et ses syndicats qui ont besoin d'accéder à ces informations pour mener à bien leurs missions syndicales.

7. Communication des données personnelles

INOVA CFE-CGC peut être amené à communiquer les données personnelles de ses membres à des tiers, tels que les Délégués à la Protection des Données des syndicats INOVA CFE-CGC faisant partie d'INOVA CFE-CGC. Dans ce cas, INOVA CFE-CGC s'engage à ne communiquer que les données personnelles nécessaires à ces tiers pour leur permettre de mener à bien leurs missions syndicales et de défense du salarié adhérent.

Les tiers qui ont accès aux données personnelles doivent respecter les règles de confidentialité et de protection des données personnelles imposées par INOVA CFE-CGC et conformes au RGPD.

8. Droits des personnes concernées

Les membres d'INOVA CFE-CGC ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les rectifier, de les supprimer ou de les transférer. Les membres peuvent également s'opposer au traitement de leurs données personnelles ou en demander la limitation.

Toute demande de ce type doit être adressée à INOVA CFE-CGC à l'adresse suivante : [adresse postale ou électronique]. INOVA CFE-CGC s'engage à répondre à toutes les demandes dans les meilleurs délais et conformément aux règles de protection des données personnelles imposées par le RGPD.

9. Formation et sensibilisation des salariés

INOVA CFE-CGC s'engage à former et sensibiliser ses salariés et les Délégués à la Protection des Données des syndicats INOVA CFE-CGC à la protection des données personnelles et au respect du RGPD.

10. Exemples de mesures pratiques que les salariés d'INOVA CFE-CGC et ses syndicats doivent prendre pour suivre cette politique interne RGPD :

- Se familiariser avec les principes de base du RGPD et les obligations qu'il impose en matière de protection des données personnelles.
- Informer les adhérents d'INOVA CFE-CGC de la collecte et du traitement de leurs données personnelles conformément à la politique interne RGPD de l'entreprise.
- Veiller à ne collecter que les données personnelles nécessaires à la gestion syndicale et à la défense du salarié adhérent, et à ne pas conserver ces données plus longtemps que nécessaire.
- Stocker les données personnelles dans des systèmes de gestion de données sécurisés et accessibles uniquement par les salariés d'INOVA CFE-CGC et ses syndicats qui ont besoin d'accéder à ces informations pour mener à bien leurs missions syndicales.
- Respecter les droits des personnes concernées, notamment en leur permettant d'accéder à leurs données personnelles, de les rectifier, de les supprimer ou de les transférer, et en traitant toutes les demandes conformément aux règles de protection des données personnelles imposées par le RGPD.
- Sensibiliser les salariés d'INOVA CFE-CGC et les Délégués à la Protection des Données des syndicats INOVA CFE-CGC à la protection des données personnelles et au respect du RGPD en organisant des formations régulières et en intégrant cette politique interne RGPD dans les processus de travail quotidiens.

Lorsqu'un adhérent fournit ses informations personnelles, les salariés d'INOVA CFE-CGC doivent informer clairement la personne de la manière dont ses données seront utilisées et traitées

conformément à la politique interne RGPD. Ils doivent également s'assurer que l'adhérent a donné son consentement pour que ses données soient collectées et traitées.

Les salariés d'INOVA CFE-CGC doivent stocker les données personnelles dans un système de gestion de données sécurisé, accessible uniquement par les personnes autorisées. Les fichiers contenant les données personnelles doivent être nommés de manière claire et identifiable pour faciliter la recherche et la suppression des données personnelles en cas de besoin.

Si un adhérent demande l'accès, la rectification ou la suppression de ses données personnelles, les salariés d'INOVA CFE-CGC doivent traiter la demande dans les délais impartis par le RGPD. Ils doivent également vérifier l'identité de la personne avant de fournir les informations demandées.

Les salariés d'INOVA CFE-CGC doivent s'assurer que les données personnelles sont utilisées uniquement dans le cadre des missions syndicales de l'entreprise. Par exemple, ils ne doivent pas utiliser les données personnelles à des fins de marketing ou de prospection commerciale.

Si des données personnelles sont transférées à une entreprise tierce (par exemple, pour l'impression de cartes de membres), les salariés d'INOVA CFE-CGC doivent s'assurer que l'entreprise tiers est en conformité avec les exigences du RGPD en matière de protection des données.

Les salariés d'INOVA CFE-CGC doivent régulièrement sensibiliser les membres et les Délégués à la Protection des Données des syndicats INOVA CFE-CGC à la protection des données personnelles et à la manière de respecter la politique interne RGPD de l'entreprise.

En suivant ces mesures de sécurité et en sensibilisant régulièrement les Délégués à la Protection des Données des syndicats INOVA CFE-CGC à la protection des données personnelles, INOVA CFE-CGC peut garantir que les données personnelles de leurs adhérents sont protégées et traitées conformément aux normes RGPD.

Signatures des parties

Pour la Fédération INOVA CFE-CGC

Prénom NOM :

Titre / Qualité :

Date :

Signature :

Pour le syndicat :

Prénom NOM :

Titre / Qualité :

Date :

Signature :